

de Notre-Dame, il fonda une chapelle au nom de la Vierge Marie au même lieu où était la tente du barbare Corsolde et c'est la dévote chapelle de Notre-Dame de Callot. » (ALB. LE GR. Catalogue, p. 224.)

« Ce saint lieu, dit Cyrille Le Pennec, est merveilleusement hanté de beaucoup de personnes de condition et de marque et du menu peuple du haut Léon et de Tréguier, encore qu'il soit séparé de la grande terre par un sillon de sable et une chaussée nommée *Ar Vale* que la mer couvre à toute marée. Ceux de Morlaix, de Saint-Paul et de Roscoff visitent souvent cette chapelle. Mgr le très illustre Évêque de Cornouaille, René du Louet, lorsqu'il était, avant la promotion à la dignité épiscopale, premier dignitaire, chantre et chanoine de Léon, l'a fait agrandir, ayant construit, devers le Septentrion, une gentille chapelle en l'honneur de saint Joachim et de madame sainte Anne, père et mère de la très Sainte Mère de Dieu. Tout ce qui est en ce lieu ne respire que la piété et la magnificence et c'est pour parler avec candeur et ingénuité, pour la bonne conduite et la noble direction de noble et vénérable personne missire Rolland de Poulpiquet, sieur de Feunteunspeur, chantre à présent, chanoine officiel et grand vicaire de Léon, recteur de la dite paroisse de Taulé. »

Cette chapelle, reconstruite à diverses reprises, fut restaurée par les soins de M. Y. Nédélec, recteur de Carantec en 1808, et bénite le 24 Avril de cette année par M. Le Laot, curé de Taulé. La Sainte-Vierge y est honorée sous le titre de *Virgo Potens* ou *Oll galloudus*. En 1857, le Recteur écrivait que ce lieu continue à être très honoré et fréquenté. « A la vue du clocher, les marins qui passent tirent leur chapeau, se signent, et récitent l'*Ave Maria*. Les marins, à leur départ, font dire une messe et laissent à la Vierge les rubans de leurs chapeaux; messe d'actions

de grâces au retour. On voit dans la chapelle plusieurs tableaux ex-voto représentant des navires en détresse. »

En 1806, M. Nédélec, recteur de Carantec, disait que les marins avaient continué de visiter la chapelle « même pendant les temps les plus fâcheux de la Révolution, et lorsqu'elle servait de caserne aux troupes. »

Les trois pardons de la chapelle ont lieu le lundi de la Pentecôte, le lundi de la Sainte-Trinité, et le dimanche qui suit le 15 Août. C'est le lundi de la Sainte-Trinité que le concours des pèlerins est le plus grand.

Les hommes portent en procession les reliques de saint Martin de Tours et de saint Sébastien, et mettent pour cela un rochet sur leur habit laïc.

Ces trois jours, il y a une indulgence plénière (1856).

Notre-Dame de Callot était un bénéfice connu sous le titre de *Gouvernement*, dont fut pourvu, en 1592, Caradec an Dampnyet prêtre, à la mort du dernier titulaire, Auguste Le Guiriec (G. 342).

On conserve à Taulé une très belle bannière, en forme d'oriflamme, à deux pointes, portant sur un semis de fleurs de lis deux écussons surmontés d'une couronne royale fermée. Le premier porte les armes de France : *d'azur à trois fleurs de lis d'or*; le second : *écartelé au 1 et 4 de gueules à l'aigle d'argent couronné, membré et becqué d'or, qui est de Pologne; au 2 et 3 de gueules à un cavalier armé d'argent, tenant une épée nue en sa main dextre, et en l'autre un écu d'azur à une double croix d'or, le cheval, bardé d'argent, haussé d'azur et cloué d'or, qui est de Lithuanie, sur le tout d'argent à une tête de buffle de sable, le musle bouclé d'or, qui est Leczinski.* (Description faite par M. Le Guennec.)

Cette bannière fut offerte à Notre-Dame de Callot par Marie Leczinska, reine de France, 1725-1768.

Un acte que nous trouvons aux Archives départemen-

tales (H. 164), nous apprend que le 11 Juin 1629, Jehan de Boiseon étant sur le point de faire profession à Blois dans l'ordre des Capucins, sous le nom de Frère Jérôme de Morlaix, donna « aux religieux mendiants établis à Notre-Dame de Callot, en la maison que le seigneur de Lesireuc y a fait bâtir pour le service de la Sacrée Mère de Dieu et préféablement, aux Pères Capucins et Jacobins, 60 livres de rente, à charge de dire cinq messes aux fêtes de la Vierge ». Nous ignorons si, de fait, des religieux s'établirent à Callot pour desservir cette fondation.

Le clocher de la chapelle de Callot porte la date de 1672. L'édifice se compose d'une nef, deux bras de croix et une abside à pans coupés. Au-dessus du maître-autel est placée la statue de la sainte Patronne : *Virgo Potens*, Vierge du xvii^e siècle, portant l'Enfant-Jésus dans ses bras et tenant un sceptre composé d'une série de petites couronnes étagées et allant en décroissant jusqu'au sommet. Cet autel est surmonté de six chandeliers d'argent et d'une croix de même métal, en style Louis XIII, un peu lourds mais d'un bon dessin.

Aux autels des transepts, on voit les statues suivantes : Côté de l'Évangile, Vierge-Mère gothique et saint Jean-Baptiste.

Côté de l'Épître, saint Roch, saint Sébastien, tableau de la Descente de Croix.

Le pardon de Notre-Dame de Callot est très pieux et très pittoresque, parce que la procession doit la plupart du temps faire une partie du trajet en bateau.

PRÊTRES DE CARANTEC

1663. François Le Traon, sous-curé.
1711. Alain Urien, curé.
Yves Keramoal.

René Le Scanf.

Vers 1760. Jean Marzin, curé.

Guillaume Le Scanff, né en 1723, approuvé en 1758.

1770. Olivier Le Lez devient curé en 1775.

1775. Guillaume Le Scanff, curé.

Jean Quéré, né en 1739, approuvé en 1765, vers 1774.

1775-1805. Olivier Le Lez, vicaire, refusa serment en 1791, curé, *ibi* en Décembre 1795.

Jean Saout, en Décembre 1790; sous-curé détenu au Château de Brest, Février 1792; déporté en Espagne en Août 1792.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

1802-1805. Olivier Le Lez, né à Plougoulm.

1805-1815. Yves Nédélec, de Saint-Pol de Léon.

1815-1819. Étienne Ségalen, de Plouédern.

1819-1843. Vincent Cozanet, de Ploujean.

1843-1862. François Boulic, de Plouguerneau.

1862-1864. Pierre Pichouron, de Trefefern (Saint-Brieuc).

1864-1880. Christophe Laot, de Cléder.

1880-1884. Jean-François Corrigou, du Drennec.

1884-1890. Yves Savin, de l'île de Batz.

1890. Corentin Lazennec, de Lampaul-Guimiliau.

VICAIRES

1843. Corentin Carlosquet.

1844. Louis Inisan.

1845. Jean-Marie Ségalen.

1849. Pierre Troussel.

1854. Christophe Roignant.

1856. Paul Postec.
 1863. Guillaume Guezennec.
 1868. Paul-Marie Guiziou.
 1872. Jean-Marie Keraudren.
 1873. Benjamin Berthou.
 1877. Yves Stéphan.
 1892. Hipolyte Simon.
 1895. Jacques Trémintin.

MAISONS NOBLES.

Boutouiller, Sr de Keromnez ; *Losangé d'argent et de sable, une coupe couverte d'or en abyme.*

Corre, Sr de Keruzoré : *d'or à trois trèfles d'azur.*

Forestier, Sr de Kerangoaguet : *de sable à la bande fuselée d'argent.*

Gonidec, Sr de Kerhalic : *d'argent à trois bandes d'azur ;* devise : Ioul Doue, et : Fond d'argent n'est pas sans traverse.

Gouezou, Sr du dit lieu : *d'argent à trois sangliers de sable.*

Guichoux, Sr de Kerangoaguet : *d'argent au greslier d'azur lié de gueules accompagné de 3 étoiles aussi de gueules.*

Keraudy : *d'argent à deux fasces de sable.*

Kergroades, Sr de Keromnes : *fascé de six pièces d'argent et de sable : En bonne heure.*

Kerhallic, Sr dudit lieu : *d'argent à la fasce d'azur surmontée d'une merlette de même.*

Kerscau, Sr de Kerven : *d'argent à deux dauphins adossés d'azur.*

De La Motte, Sr de Kerlosquet : *d'argent au château de gueules.*

Nicolas, Sr de Cosquerguen : *d'argent à la fasce d'azur au franc canton vairé d'argent et de sable.*

Omnes, Sr de Keromnes : *losangé d'argent et de sable à la coupe couverte d'or sur le tout.*

Pensornou, Sr du dit lieu : *d'argent à la fasce de sable, surmontée d'une merlette de même.*

Poulpiquet, Sr du Francik et de Kermen : *d'azur à trois pallerons d'argent, becquées et membrées de gueules : De peu, assez.*

Salaun, Sr de Keromnès : *d'argent à la hure de sanglier arrachée de sable, défendue d'argent et couronnée d'or : Guir ha heal.*

Treanna, Sr de Pensornou : *d'argent à la mâcle d'azur.*